

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc

Absents excusés :

Procurations : ANTOINE Frédéric a donné procuration à BRIAND Laetitia, DEMAY Véronique a donné procuration à VATIN Marc, GRELAT Hélène a donné procuration à DAZA Diane-Sarah, PINAUD Sébastien a donné procuration à MAUREL Alain

Date de la convocation : 22 mars 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016
- Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2016
- Vote du Budget Primitif Commune et Caisse des Ecoles
- Classe transplantée
- Convention Commune / Sicoval : Reversement Taxe d'Aménagement concernant la ZAC En Rouzaud
- Convention Commune / Etat : installation système d'alerte et d'information de la population (SAIP)
- Médiathèque : marché travaux - Choix des entreprises
- Convention Commune / Centre de Gestion : mission optionnelle pour une convention de participation en couverture santé et prévoyance
- Création Emploi Avenir
- Astreintes
- Déclassement partiel de la VC N°59 dit Chemin d'En Philip au droit de la propriété MANDOU
- Aliénation de la parcelle AB 865 et AB 866 au profit de M. MANDOU
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

L. Briand est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose que les questions suivantes soient ajoutées à l'ordre du jour :

- Tarifs de location de la salle de l'Orangerie
- Tarifs des concessions au cimetière

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Validation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

Délibération 2016/02/11 : MAPA médiathèque

M. Laffont remarque qu'aucune négociation avec les candidats n'est prévue dans le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux de la médiathèque.

Lors de la constitution de la commission MAPA, qui a suivi, cette même commission peut proposer d'engager des négociations.

M. le Maire approuve cette remarque et propose de supprimer cette phrase du procès-verbal et de la délibération.

En l'absence d'autres remarques et moyennant cette correction, le procès-verbal de la séance 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Délibération 2016/04/01 : Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2016

M. le Maire expose le débat qui a eu lieu en Commission Finances.

Compte tenu de la façon avec laquelle a été voté le Compte Administratif qui dégage quelques marges de manœuvre sur 2015 et qui permet d'augmenter les excédents reportés, compte tenu aussi des efforts conséquents faits par les services, le Budget 2016 peut être abordé avec un peu plus de sérénité, même s'il y a quelques mauvaises nouvelles telles que :

- baisse de la DGF ;
- augmentation de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- révision de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ;
- nécessité d'inscrire au budget un certain nombre de prestations du Sicoval devenues payantes.

Malgré ce contexte difficile, les prévisions budgétaires montrent quelques marges de manœuvres possibles permettant d'aborder la section Investissement avec optimisme.

Il convient d'effectuer sur le mandat un certain nombre de grands investissements qui sont inscrits dans le Contrat de Territoire, et pour certains incontournables :

- la médiathèque ;
- de la voirie par rapport à des déplacements doux (chemin de Toulouse, route de St Léon)
- Agrandissement de l'école (2018-2019)
- Skate-park

La Commission Finances a formulé la proposition suivante : avoir un rythme d'augmentation des recettes dues à la fiscalité - en considérant que la Commune est dans une pression fiscale inférieure à celle des environs - pour se donner les moyens de réussir les projets, en anticipation des investissements prévus.

M. le Maire expose que sur cet exercice budgétaire il existe différents types de variations de fiscalité :

- Le Département ne touche pas à la fiscalité cette année ;
- Le Sicoval devrait voter une hausse de 4.5% (soit 22€ / ménage environ) ;
- Une Taxe Spéciale d'Équipement sera mise en place en 2016.

Ainsi, une hausse de 2.5% de la fiscalité locale directe (soit environ 20€ / ménage) permettrait de dégager 20 000€ de recettes – bien loin des 93 000€ de perte brute imposées - mais permettrait de boucler le Budget en excédent.

M. Laffont insiste pour que cette hausse de la fiscalité soit exclusivement destinée aux investissements.

M. le Maire confirme que cette hausse est destinée à financer la phase 1 des écoles, enlever les algécos, soit 2.5 % en anticipation des investissements.

J.Y. Maufrais fait remarquer que l'inflation 2015 étant à zéro, cette hausse de 2.5% peut être durement perçue par les ménages. Tout ne peut être résolu par l'impôt qu'un effort supplémentaire doit être fait en fonctionnement et en masse salariale.

M. le Maire répond que c'est exact, mais Ayguesvives est en moyenne 30% en dessous des communes voisines en termes de pression fiscale bien que les structures soient proches et semblables.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti, M. le Maire rappelle que les taux d'imposition 2015 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 13,86 %
- Taxe Foncier Bâti : 17,22 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 80,75 %

et propose de modifier les taux pour l'année 2016 selon le tableau ci-dessous.

TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'Habitation	2 818 000	14,21 %	400 438
Taxe Foncier Bâti	2 266 000	17,65 %	399 949
Taxe Foncier non Bâti	41 700	82,77 %	34 515
TOTAL			834 902

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2016 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Abstention = 1	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

5 – Vote du Budget Primitif Commune et Caisse des Ecoles

Délibération 2016/04/02 : Budget Primitif Commune 2016

P. Adam présente le tableau de synthèse de l'ensemble des éléments du Budget, section Fonctionnement et section Investissement. Celui-ci fait apparaître un excédent de 100 000 €.

Coté Fonctionnement, il est à noter :

- charges de personnel : le recensement de la population (6 agents recenseurs) vient augmenter la masse salariale ;
- contingent de subventions versées : - 6.36 % ;
- charges financières : en baisse ;
- autres charges : en hausse ;
- dépenses prévisionnelles : + 1.76 % ;
- ressources fiscales : + 2.4 % ;
- dotations et subventions : - 11.55 % ;
- autres produits : - 5.16 %.

Coté Subventions – hors école et coopérative scolaire -, il est à noter une baisse de 5.9 % des dotations accordées.

Coté Investissements :

Recettes prévisionnelles :

- restes à réaliser ;
- cessions de terrains ;
- réserve parlementaire pour la médiathèque ;
- FCTVA ;
- Taxe d'Aménagement.

Dépenses prévisionnelles :

- restes à réaliser ;
- acquisition d'une tondeuse autoportée ;
- acquisition de divers matériels ateliers ;
- rénovation des appartements communaux ;
- reprise de la toiture et réfection des sols ancienne mairie (bâtiment mis à la disposition d'associations) ;
- régulation du chauffage de l'école ;
- remplacement des panneaux translucides au gymnase ;
- accessibilité des sanitaires du gymnase ;
- matériel d'illumination du village ;
- installation d'un panneau d'information lumineux ;
- signalétique du village ;
- documents d'urbanisme PLU ;
- renouvellement informatique mairie et école ;
- divers mobiliers et accessoires mairie et école ;
- aménagements et matériels pour le restaurant scolaire ;
- Schéma Départemental d'Aménagement Numérique ;
- renforcement des berges du ruisseau de Cassignol ;
- aménagement de pistes cyclables ;
- acquisitions foncières Rte St Léon ;
- régularisation foncière du Chemin de Puel ;
- médiathèque : suite des travaux et aménagement ;
- école : étude projet d'agrandissement ;
- restauration des registres d'Etat Civil.

L. Briand note que le budget comporte plus de dépenses prévisionnelles que l'année passée.

M. le Maire répond que cela a été travaillé dans le cadre du Contrat de Territoire. Certaines opérations avaient été retardées mais nécessitent d'être maintenant réalisées. Il n'est pas certain que tout soit fait en 2016.

J.Y. Maufas fait remarquer que l'effort demandé aux associations est important, par contre le budget école est en nette hausse.

M. le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'une vraie politique communale donnant une priorité à l'école.

P. Adam signale que la classe transplantée prévue en 2016 fait monter le budget.

M. Laffont dit qu'il y avait pourtant déjà une classe transplantée dans le budget 2015.

M. le Maire explique que la participation de la Commune était beaucoup plus faible car la classe avait bénéficié d'une subvention de l'Education Nationale, ce qui n'est pas le cas cette année. Il confirme que le budget alloué à l'école est élevé mais justifié par une population jeune qui nécessite des investissements.

Alors qu'un effort important est fait pour réduire les dépenses de personnel, il a été décidé de remplacer un agent ATSEM parti en disponibilité. Il faudra en faire le rappel aux enseignants lors du Conseil d'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif Commune 2016.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/04/03 : Budget Primitif Caisse des Ecoles

P. Adam présente le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles.

Une seule écriture, le legs de la famille Berseille pour 3€.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	3,00		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	RESTES A REALISER	
	144,21		
		SOLDE D'EXECUTION REPORTE 2013	
0	147,21	0	0
BUDGET TOTAL : 147,21 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif Caisse des Ecoles 2016.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – Délibération 2016/04/04 : tarifs Classe transplantée

P. Adam présente la classe découverte qui réunira à Aspet pour 3 jours fin juin 2 classes de CM2 (soit 52 élèves).

La gestion est identique à celle des années précédentes, à savoir la commune :

- assure le portage financier ;
- verse la subvention globale à l'école ;
- appelle le montant correspondant directement auprès des familles.

La commission propose une tarification différenciée selon le tableau ci-dessous et la règle de 49% de participation communale et 51% de participation des familles.

QF	REVENUS MAXIMUM TRANCHE	TARIF PROPOSE
1	399 €	24,60 €
2	479 €	28,10 €
3	575 €	21,11 €
4	689 €	36,67 €
5	827 €	41,89 €
6	993 €	47,85 €
7	1 191 €	54,66 €
8	1 430 €	62,44 €
9	1 716 €	71,33 €
10	2 059 €	81,48 €
11	2 471 €	93,08 €
12	2 472 € et plus	106,33 €

JY Maufra fait remarquer que la famille Tranche 12 paye 106.33 € alors que le coût est de 105 €.

M. le Maire répond que le coût du séjour par enfant est supérieur à 105 € car ce montant ne prend pas en compte par exemple le transport. Qui plus est, il convient de constater que le taux d'effort demandé aux familles est plus faible sur les

tranches hautes que sur les tranches basses et qu'il faudrait repenser cette mesure. De toute façon, tous les enfants bénéficient d'une contribution de la commune quelle que soit la tranche appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la grille tarifaire de la classe transplantée.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

7 – Délibération 2016/04/05 : Convention Commune / Sicoval - Reversement Taxe d'Aménagement concernant la ZAC En Rouzaud

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement de la Zone d'Activité d'En Rouzaud par le Sicoval afin de permettre l'accueil de nouvelles activités économiques.

De tels aménagements génèrent des coûts d'investissements importants pour le Sicoval.

Dans le cadre de la réalisation du giratoire de Ticaille, il a été convenu que le Sicoval contribuerait à hauteur de la moitié.

La vente du foncier ne suffira pas couvrir les investissements. Il faut donc chercher d'autres recettes.

Dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC, il n'y a pas de perception de Taxe d'Aménagement car celle-ci est comprise dans le prix au m².

Par contre, l'extension de la zone d'activité n'est pas dans le périmètre de la ZAC. Il s'agit d'un lotissement à caractère économique déclaré d'intérêt communautaire, soumis à la Taxe d'Aménagement.

Pour équilibrer les coûts d'aménagement, le Sicoval a demandé à la Commune de reverser cette Taxe d'Aménagement jusqu'à l'obtention de l'équilibre financier de l'opération.

M. le Maire explique l'intérêt pour la Commune de développer une telle zone :

- la création d'emplois ;
- le service aux habitants ;
- la perception du foncier bâti, qui revient à la Commune.

M. le Maire propose au Conseil de reverser le produit de la Taxe d'Aménagement (TA) dès son encaissement par la Commune jusqu'à concurrence de l'investissement. Cet accord sera formalisé par la signature d'une convention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Sicoval pour le reversement de la Taxe d'Aménagement concernant la ZAC d'En Rouzaud.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Délibération 2016/04/06 : Convention Commune / Etat : installation Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP)

M. le Maire expose que la Préfecture a identifié la commune comme site d'implantation d'une nouvelle sirène, pour un raccordement au Système d'Alerte et d'Information des Populations, qui sera installée sur la Mairie, Place du Fort.

L'assemblée doit se prononcer sur la signature d'une convention entre l'Etat et la Commune, fixant les obligations de chacun, à savoir pour la Commune le raccordement électrique de la sirène, le paiement de sa consommation et sa maintenance.

M. Chauvet précise que l'Etat sous-traite avec la Société Eiffage pour l'installation des sirènes.

Cette mesure concerne les bassins à risque, en l'occurrence la Ganguise ici, dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Inondations.

A Maurel dit que toutes les communes seront pourvues de sirène, à terme.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention Commune / Etat pour l'installation d'un SAIP.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 – Délibération 2016/04/07 : Marché travaux Médiathèque - Choix des entreprises

M. le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la médiathèque, il a été envoyé, selon la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics, un avis d'Appel Public à la Concurrence, le 3 février 2016 pour publication dans la presse « la Dépêche » et sur la plate forme dématérialisée « Adullact ». La date limite de remise des offres a été fixée au 26 février 2016 avant 18 heures.

47 Entreprises ont retiré le dossier de consultation et 21 ont remis une offre dans les délais.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 3 mars 2016 pour la partie « candidatures » puis d'une analyse des « offres » par le cabinet Le 23 Architecture chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre. La Commission MAPA s'est réunie le 25 mars 2016 pour analyser l'ensemble des plis.

Le marché est un marché de travaux comprenant 9 lots.

Conformément aux critères d'attributions fixés au règlement de consultation, la commission propose que soient retenus :

- Lot N°1 : Gros Œuvre-Enduits-Réfection de murs en briques : l'offre de l'entreprise DALLAGE ET PAREMENTS DU LAURAGAIS à Montclar-Lauragais, pour la somme de 28 479.58 € HT
- Lot N°2 : Plomberie-Chauffage-Ventilation : l'offre de l'entreprise PROJET CLIM 31 à Toulouse, pour la somme de 24 900 € HT
- Lot N°3 : Electricité courant faible-courant fort : l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIE à Montrabé, pour la somme de 22 803.15 € HT
- Lot N°6 : Cloisonnement – Plâtrerie : l'offre de l'entreprise PEREIRA Armand à Saverdun, pour la somme de 10 423 € HT
- Lot N°8 : Carrelage, Faïence : l'offre de l'entreprise BATI-SERVICES à Plaisance du Touch, pour la somme de 9843.60 € HT
- Lot N°9 : Peinture-Nettoyage. : l'offre de l'entreprise SOCIETE LANGUEDOCIENNE DE PEINTURE à Tournefeuille, pour la somme de 3615.50 € HT

La commission propose de procéder à une nouvelle consultation pour les lots infructueux :

- Lot N°4 : Menuiserie extérieure : une seule soumission, trop chère
- Lot N°5 : Menuiserie intérieure : pas de soumission
- Lot N°7 : Faux Plafond : une seule soumission non satisfaisante

M. le Maire ajoute qu'il est nécessaire de relancer un MAPA pour les 3 lots infructueux.

Il précise qu'il faut la totalité des marchés pour lancer les ordres de service, et qu'il est impossible de démarrer les travaux sans avoir la notification de la subvention (qui nécessite la fourniture des devis).

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix des entreprises retenues par la Commission pour les travaux Médiathèque et autorise le Maire à procéder à une nouvelle consultation pour les lots infructueux.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

10 – Délibération 2016/04/08 : Convention Commune / Centre de Gestion - Mission optionnelle pour une convention de participation en couverture santé et prévoyance

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Il précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG 31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

M. Laffont demande si les agents y sont favorables.

M. le Maire répond qu'ils n'ont pas été informés pour le moment.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention Commune / CDG 31 pour la mise en concurrence dans la mission optionnelle à la couverture santé et prévoyance.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

11 – Délibération 2016/04/09 : Création Emploi Avenir

M. le Maire rappelle que depuis 2 ans la Commune a décidé de contraindre au maximum la masse salariale, notamment aux Services Techniques avec le remplacement en interne du Responsable et le non remplacement à la suite de deux accidents du travail et de diverses absences pour maladie. Cela a occasionné un service plus restreint sur le village.

M. Laffont demande si les accidents du travail étaient graves.

L. Briand demande si des actions de prévention ont suivi ces accidents.

M. le Maire répond qu'il y a régulièrement un travail fait avec le médecin du travail, avec l'ACMO, et avec le Centre de Gestion qui fait également des préconisations sur les postes de travail.

Actuellement, la capacité des services techniques à assurer leurs missions est insuffisante.

Il a fallu recruter une personne en CDD en janvier pour pallier les absences trop nombreuses.

La personne a donné entière satisfaction.

Les agents des services techniques ont proposé de mettre fin au régime d'astreintes – très peu utilisé depuis sa mise en place il y a deux ans – avec en contrepartie soit une embauche en renfort exceptionnel, soit de façon permanente.

M. le Maire propose à l'assemblée les dispositions suivantes :

- selon les périodes de l'année, le régime d'astreintes peut se justifier (épisode neigeux, manifestations locales...) à raison de 4 semaines par an ;
- les économies ainsi réalisées peuvent financer un Emploi d'Avenir pour un jeune, sur 3 ans.

M. le Maire ajoute que ce recrutement sera équilibré financièrement sur les 36 mois grâce aux économies réalisées sur les astreintes.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion va être saisi pour donner son avis sur les nouvelles modalités d'astreintes.

M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur la création d'un Emploi d'Avenir de façon à pouvoir recruter rapidement une personne qui remplira les conditions d'accès à ce type de contrat.

M. Laffont précise qu'il y a une formation obligatoire qualifiante liée à cet emploi et que cette formation a un coût. M. le Maire répond qu'effectivement il y a une formation et que c'est une chance pour la personne recrutée. Le but de cet emploi est bien de donner un signe positif aux services techniques quant à la réalisation de leurs objectifs, et de donner un emploi qualifiant à un jeune.

S. Daza demande de quel contrat bénéficie le jeune au restaurant scolaire : il s'agit d'un CUI. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste Emploi d'Avenir.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

12 – Astreintes

M. le Maire explique qu'il n'y a pas de délibération possible sur la question des astreintes puisqu'il est nécessaire au préalable d'obtenir l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

13 – Délibération 2016/04/10 : Déclassement partiel de la VC N°59 dit Chemin d'En Philip au droit de la propriété MANDOU

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déclasser la partie de la voie communale n°59 correspondant à la partie cadastrée AB 865 et AB 866, afin de régulariser l'emprise cadastrale de la voie.

A. Maurel explique qu'une partie de la propriété Mandou se trouve sur le domaine public. Un géomètre a délimité et chiffré la surface.

Il est proposé de passer cette emprise dans le domaine privé communal afin de pouvoir la rétrocéder à M. et Mme Mandou, selon le tarif de 4 500 € convenu avec eux et validé par le Service des Domaines.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le déclassement partiel de la VC 59 au droit de la propriété Mandou, pour la somme de 4 500€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

14 – Délibération 2016/04/11 : Aliénation de la parcelle AB 865 et AB 866 au profit de M. MANDOU

M. le Maire expose :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 relative à la régularisation de la parcelle MANDOU, Chemin d'En Philip,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 Mars 2016, relative au déclassement partiel de la VC n°59 ;

Vu l'avis du Domaine en date du 23 Février 2016 estimant la valeur vénale du bien AB 865 à 4 000 € HT ;

Considérant que les parties cadastrées AB 865 et AB 866 de la voie communale n°59 ne sont pas affectées à l'usage public,

Considérant que la parcelle AB 865 est d'une contenance de 60m² et la parcelle AB 866 est d'une contenance de 16 m²,

il est nécessaire de procéder à l'aliénation des parcelles AB 865 et AB 866 au profit de M. et Mme Mandou afin de régulariser l'emprise foncière.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'aliénation des parcelles à M. Mme Mandou pour la somme de 4 500 € HT.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Questions diverses

➤ Tarifs communaux

M. le Maire expose qu'il a été appliqué une évolution brute de 1% avec arrondi pour l'ensemble des tarifs communaux.

➤ Délibération 2016/04/13 : Tarif de location de la salle de l'Orangerie

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2016 et propose de les modifier à compter du 1er janvier 2017, soit :

- Association Ayguesvivoise : location gratuite
- Particulier Ayguesvivois : 319 €
- Association hors Ayguesvives : 319 €
- Particulier hors Ayguesvives : 958 €
- Caution : 400 €
- Nettoyage : 100 € si nettoyage non assuré par le loueur, 40€ pour les associations
- Chauffage : en fonction de la consommation x KW

M. le Maire, rappelle également que conformément à la décision prise en délibération du 14/10/2008, le personnel communal (contractuel, stagiaire ou titulaire), ne résidant pas sur la Commune peut réserver la salle de l'Orangerie au même titre qu'un Ayguesvivois.

De plus, la location de la salle de l'Orangerie est autorisée pour :

- les Ayguesvivois : toute l'année ;
- les personnes extérieures à la commune : seulement d'octobre à mars inclus.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs de location de la salle de l'Orangerie à compter du 1^{er} janvier 2017.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

➤ Délibération 2016/04/12 : Tarif des concessions au cimetière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués concernant les concessions des terrains au cimetière et au columbarium. Il propose de les modifier à compter du 1^{er} août 2016, soit :

CONCESSION	DUREE	PRIX	SUPERFICIE
Tombe	30 ans	121 €	2m ²
Tombe	50 ans	159 €	2m ²
Caveau (haut ou bas)	30 ans	200 €	6 m ²
Caveau (haut ou bas)	50 ans	286 €	6m ²
Demi-emplacement tombe	30 ans	81 €	1m ²
Demi-emplacement tombe	50 ans	106 €	1 m ²
Demi-emplacement caveau	30 ans	133 €	3 m ²
Demi-emplacement caveau	50 ans	190 €	3 m ²

DEPOSITOIRE

- droit de 1^{ère} inhumation dans le dépositaire : 44 €
 - montant mensuel de la redevance pour dépôt : 17 €
- Tout mois commencé est dû en entier.

COLUMBARIUM :

15 ans	55 €
30 ans	77 €
50 ans	110 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs des concessions, à compter du 1^{er} août 2016.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

➤ Délibération 2016/04/14 : tarif d'utilisation du gymnase et des installations sportives

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs d'utilisation du gymnase et des installations sportives appliqués depuis le 1^{er} septembre 2002. Il propose une augmentation au 1^{er} septembre 2016, soit :

Utilisation du gymnase :

- Association extérieure à la commune :
 - Utilisation ponctuelle 24 €/jour
 - Location durable (sauf Tennis) 116 €/an
 - Année scolaire 120 €
- Individuel avec carte ASA (Tennis, Badminton) 6 €/Heure

